



Evacuation eaux pluviales dans reseau eaux usées

Par **SOUVIGNET**, le **18/11/2023** à **11:45**

Bonjour,

Suite à la vente d'un bien immobilier (pavillon), le diagnostic assainissement a été réalisé, et signale une non conformité:

1) Les eaux pluviales et usées ne sont pas collectées séparément et se versent toutes les deux dans le réseau eaux usées

2) les regards visitables des descentes de gouttière ainsi que le regard unitaire sont non étanches (risque H2S) et devront être fermés par des tampons étanches.

sachant qu'il n'existe pas de réseau collectif eaux pluviales sur la commune, est-il autorisé de verser ses eaux pluviales dans le réseau eaux usées, (comme cela est en place actuellement) et quels sont les textes officiels de cette réglementation?

Pour le deuxième point, pas de souci.

Merci